

CUF – Charte de fonctionnement



Cette charte de fonctionnement a pour objectif de préciser les statuts de l'association
Comme une fleur sur la soupe.

1. La CUF c'est quoi ? Objet

Comme une Fleur sur la Soupe est **un collectif associatif autogéré** qui anime une soirée, les vendredi soir, au lieu-dit Le Piotaix (Saint-Junien-les-Combes – 87).

Ceci n'est pas un bar, mais un lieu de rencontre avec une programmation pour chaque soirée (débat, concert, projection, jeux... même si des soirées 'rien' sont permises !).

La Cuf se veut un lieu de bienveillance et d'accueil. Chacun devra veiller à l'écoute, au respect et la tolérance de chacun.

Chaque membre actif doit se sentir responsable et légitime pour expliquer et faire appliquer les principes de fonctionnement aux autres adhérents.

2. Fonctionnement, réunions et prises de décisions

❖ Prise de décisions et fonctionnement

L'association fonctionne avec un **CA collégial** élu à l'AG annuelle.
Il n'y a pas de limite de membres au CA.

Le CA porte la responsabilité légale de l'association mais les décisions ne sont pas prises de façon hiérarchique au sein de notre association. La dynamique de chaque réunion est basée sur la recherche d'un **consensus entre les personnes présentes ou représentées.**

L'écoute mutuelle, la bienveillance et la solidarité entre les membres conditionnent la base de ce processus de décision. L'autogestion permet de partager les difficultés rencontrées et implique une remise en question tant individuelle que collective des dysfonctionnements. La pérennité et le dynamisme de l'association se fondent sur **l'esprit collectif et la force de propositions alternatives** les plus concrètes possibles.

Concrètement la gestion courante de l'association s'organise au cours de réunions fonctionnements, de sous-commissions et réunions de programmation qui sont **ouvertes à tous les adhérents annuels.**

Les **décisions sont prises par les personnes présentes** lors des 4 réunions fonctionnements annuelles.

Les décisions sont écrites dans un compte-rendu.

❖ Calendrier des réunions de fonctionnement et AG :

4 « réunions de fonctionnement » sont prévues dans l'année (usuellement des dimanches) :

- Un temps en mai/juin - bilan avant clôture estivale
- Un temps fin août/début septembre – Relance et ménage de rentrée
- Un temps en novembre
- Un temps en février - **AG annuelle**

❖ Commissions :

Les commissions se regroupent selon les besoins ou échangent par message. Les commissions ne sont pas décisionnaires, charge à leurs membres de faire remonter des points pour les réunions de fonctionnement.

- Une commission approvisionnement (gestion consommables bar)
- Une commission compta (Suivi des paiements, trésor et bilan annuel)



- Une commission aménagement et entretien du lieu
- Une commission Com' interne (coordo globale vie de la Cuf et réunions et suivi com' interne)
- Une commission Programmation et communication externe (gestion/coordo programmation, communication externe via infolettre, site, facebook...)

❖ **Réunions de programmation :**

Egalement ouverte à tous les adhérents, les réunions de programmation ont pour objet de fixer le calendrier thématique des vendredis des 2-3mois suivants.

La réunion de programmation est organisée : soit un vendredi soir, soit un dimanche accolé à la réunion de fonctionnement.

Calendrier :

- Début janvier : Programmation mars/avril
- Début avril : mai/juin
- Début sept : Sept/oct/nov
- Nov : Déc/janv/Fév

3. Adhésion à la CUF

La venue aux soirées de la CUF **nécessite d'adhérer à l'association** (nécessité juridique).

L'adhésion est de 5€ pour l'année ou 1€ par soirée.

Base année civile (1^{er} janvier au 31 décembre)



4. Communication de la CUF

❖ **Communication interne entre membres actifs - framaliste**

La framaliste « Cuf-actifs » sert à correspondre rapidement sur des sujets importants, surtout techniques.

Cette liste comprend les personnes qui ont au moins fait une permanence et les présents aux réunions de fonctionnement, si ces personnes le souhaitent.

! Pas de débat par email ! Les mails entre membres actifs ne doivent être utilisés que pour envoyer des informations pratiques (horaires, organisation, etc..).

Si une personne éprouve le besoin de proposer quelque chose ou de réagir à un sujet en particulier, elle doit impulser une réunion de façon à en débattre de vive voix (l'expérience a prouvé que les écrits ne permettent pas la subtilité et la bienveillance de la conversation in vivo).

Lien pour s'abonner à la liste Cuf'Actifs → <https://framalistes.org/sympa/subscribe/cuf-actifs>

Lien pour se désabonner de Cuf'Actifs → <https://framalistes.org/sympa/sigrequest/cuf-actifs>

❖ **Communication externe**

Les outils existants pour annoncer les soirées aux adhérents et autres intéressés :

- **Une communication hebdomadaire de présentation de la soirée à venir**, qui est envoyé par email. Sera remplacé en 2022 par une infolettre envoyée via le site internet. L'envoi par email nécessite la mise à jour régulière d'un fichier de contacts intéressés et d'adhérents. Cela sera remplacé par l'invitation à s'inscrire à l'infolettre (via le site).
- **Un programme des soirées sur deux mois**. Edité en papier et surtout diffusé sur facebook et par email. La présentation des soirées doit être détaillée sur le programme avec un titre et un petit texte explicatif. Charge à celui qui propose la soirée doit faire parvenir son texte à la commission programmation qui s'occupe de l'édition du programme.

- Un site internet : <https://lacuf.fr/>
Le site présente l'asso, son fonctionnement, ainsi que la programmation des soirées hebdo
- Un facebook : <https://www.facebook.com/commeunefleursurlasoupe>

Une adresse email (commeunefleur87300@outlook.fr) permet par ailleurs les contacts avec les intervenants ou les gens qui souhaitent entrer en contact avec l'asso.

5. Organisation des soirées

Le lieu est ouvert tous les vendredis soir de 19 heures à minuit.

❖ Proposition de soirées

La programmation des soirées est ouverte à tous les adhérents qui pourront partager leurs idées ou leurs envies via notamment les « **réunions de programmation** ».

Seront retenues prioritairement les soirées avec dates et permanents motivés par la proposition, les autres propositions seront diffusées dans l'infolettre suivante pour élargir les possibilités de soutien s'il manque des permanents disponibles (via inscription sur le framacalc ou sur le tableau de la cuf). Les propositions qui ne rencontreront pas de soutien suffisant seront annulées ou reportées.

❖ Organisation des permanences

Chaque vendredi ne peut se tenir que si des 'Cuf-actifs', adhérents motivés, ponctuels ou habitués, sont présents pour ouvrir le lieu, accueillir le petit monde qui va venir, animer et gérer l'organisation de la soirée.

La Cuf sera donc fermée si aucun permanent n'est disponible ou motivé.

Le tableau des permanences sur deux mois est affiché au local ainsi qu'en ligne.

<https://framacalc.org/=CalendrierCUF87300>

❖ Tenue de la permanence (*confère « fiche récap permanence en annexe »*)

2 à 3 « Cuf-actifs » sont nécessaires pour chaque soirée

- un permanent 'expérimenté' accompagné d'1 ou 2 motivés, débutant ou non
- au moins deux Cuf-actifs à l'ouverture et deux disponibles et motivés pour la fermeture.

Ouverture du lieu de 19h à minuit

- > prévoir d'arriver 30min à 1h avant pour organiser la soirée
- > et partir 30min après la fermeture pour ranger et clôturer.

Chaque permanent a droit à trois boissons gratuites.

Les permanents derrière le bar sont légitimes pour **arrêter de servir quelqu'un** qui semble avoir trop bu et pour rappeler le **caractère non-fumeur du lieu**.

Il est important d'être solidaire à ce niveau-là, c'est toujours délicat.

6. Charges de fonctionnement

❖ Mise à disposition de la salle d'accueil/comptoir

Les charges de fonctionnement sont réparties comme suit entre l'association et les propriétaires du lieu :

- pour l'association : l'aménagement intérieur pour le fonctionnement, les dégradations durant une soirée, l'usure (à déterminer entre les parties).
- pour les propriétaires, les aménagements qui perdurent.

La CUF paye 20 euros TTC par soirée à Jean-Nicolas David pour les frais de fonctionnement et de mise à disposition de la salle d'accueil/comptoir. Ce coût comprend l'électricité, l'eau et internet et le bois.

❖ Location des autres lieux du Piotaix

La grange est mise à disposition à 40€/soirée.

Si la Cuf utilise la grange à sa demande : 40€/soirée.

Si la Cuf utilise la grange parce que indisponibilité de la salle d'accueil/comptoir, le coût reste de 20€/soirée.

La salle du haut est louable pour 20€/soirée (en plus du coût des autres salles).

Engagements mutuels entre la Cuf et le propriétaire :

- Le prioritaire met à dispo les lieux propres, utilisables en l'état pour l'organisation des soirées,
- La Cuf se charge rendre les lieux dans l'état où ils ont été trouvés.

A partir de 2023 : projet de déménagement des soirées de la Cuf de mai à septembre dans la grange.

❖ Défraiement des artistes

Les artistes ont droit à 3boissons gratuites et un repas leur est offert (préparé par les permanents ou offert par la CUF : pain, pâté, tapenade, soupe, tartinade...).

Le défraiement des artistes est fixé à 40€ par personne dans la limite de 4 personnes pour les groupes.

Ce montant est complété par un « chapeau » à défendre/expliciter et à faire circuler dans la salle.

7. Approvisionnement

❖ Consommables au bar

Pour l'approvisionnement on essaiera au maximum d'avoir des produits de qualité, locaux et bio.

On vend de la bière locale, du vin nature, du jus de fruit, des sirops, des tisanes.

Achat-revente de produits locaux (pains, pâtés, tapenades, tartinades...) à prix fixe : les gens achètent les produits, peuvent les manger sur place, et/ou partir avec.

Jean-Nicolas livre une quantité fixe de pains par semaine, acheté par la Cuf. Les permanents se chargent de vendre/vider les stocks en fin de soirée.

❖ Frais divers

Des consommables complémentaires sont nécessaires à la gestion de la Cuf (ménage, petit matériel etc.), ou éventuellement pour les besoins spécifiques de certaines soirées (nourriture, petit matériel).

Il est possible pour les « cuf-actifs » et les organisateurs de soirée de se faire rembourser ces achats de petit matériel ou de nourriture, **après validation** en réunion programmation, ou au sein des commissions, ou suite à un mail aux cuf-actifs.

8. Bibliothèque partagée – boîte à livre :

La CUF dispose d'une bibliothèque fournie par les adhérents qui souhaitent partager des livres qu'ils ont aimés (pas ceux dont on a envie de se débarrasser, l'idée reste celui du partage et de toute façon on aurait pas la place).

Il y a un dépôt de la revue Creuse Citron vendu à prix libre, une boîte existe à cette fin.

Des numéros de Mefia Te sont disponibles en revente.